



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 79458

Texte de la question

Mme Brigitte Allain interroge Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les aides à la rénovation énergétique des anciens bâtiments agricoles. Le Gouvernement à travers le plan de rénovation énergétique de l'habitat, s'est engagé à rénover 500 000 logements par an à l'horizon 2017. Ce plan ambitieux, s'accompagne de mesures incitant les particuliers à construire des logements plus écologiques ou à rénover des habitations de plus de deux ans. En Dordogne, de nombreuses anciennes constructions agricoles sont converties en résidence principale. Elle souhaiterait savoir si un bâtiment agricole destiné à l'habitation (une grange ou un séchoir à tabac par exemple) peut bénéficier des aides à la rénovation énergétique (prime, crédit d'impôts, etc.) lors de travaux visant à sa transformation en un logement.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Allain](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79458

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3550

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)